ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF

G. T. Beauregard, Joseph Bayle et D. A. S. Vaught, commissaires de la Banque du Sud en liquidation, (Joseph A. Shakspeare et Aiden McLellan, exécuteurs testamentaires de John Geddes, décédé, étant subrogés aux dits G. T. Beauregard, Joseph Bayle et D. A. S. Vaught, commissaires de la Banque du Sud en liquidation,) versus Charles B. Broadwell.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans, No. 3,614—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles, Premier District de cette ville, SAMEDI, le 20 Octobre 1883, à midi, de la propriété ci-après décrite, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, à savoir:

1° Deux certains lots de terre situés dans le quatrième district de cette ville, désignés par les numéros un et deux dans l'îlet numéro vingt borné par les rues Constance, Premières, Magazine et Philip, sur un plan dressé par Journal, anciennement voyer, le 10 avril 1859. Les dits lots se touchent et mesurent chacun, au pied français, trente-trois pieds de face à la rue Constance, sur une profondeur de cent cinquante-huit pieds six pouces, entre lignes parallèles.

2° Un autre certain morceau ou portion de terre, situé dans le quatrième district de cette ville, dans l'îlet numéro vingt, mesurant, au pied américain, vingt pieds de face à la rue Constance ou Live Oak sur une profondeur de cent cinquante-huit pieds trois pouces et une ligne, entre lignes parallèles. Conformément à un plan en date du 5 août 1852, à un acte passé pardevant J. F. Coffee, notaire, en date du 6 août 1852.

3° Un autre certain morceau ou portion de terre dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet numéro vingt, mesurant trente cinq pieds cinq pouces de face à la rue Constance, trente-neuf pieds cinq pouces et cinq lignes de largeur dans le fond, sur une profondeur de cent cinquante-huit pieds trois pouces et une ligne sur la ligne qui la divise de la propriété premièrement décrite ci-dessus, et cent cinquante-huit pieds cinq pouces et quatre lignes sur le côté le plus près du Premier District.

4° Deux certains lots de terre situés dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet numéro vingt, désignés par les lettres A et B, sur un plan fait par F. Jacob Rothaus, député voyer général, en date du 10 mars 1836, et déposé en l'étude de J. B. Marks, alors un notaire en cette ville, conformément au plan No 11 lesdits lots se touchent et mesurent chacun trente et un pieds cinq pouces et quatre lignes de face à la rue Constance ou Live Oak sur une profondeur de cent cinquante huit pieds deux pouces et cinq lignes, au pied américain.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—1° L'acquéreur paiera au comptant le montant du jugement rendu dans l'affaire ci-dessus pour l'intérêt déjà dû au demandeur et pour l'intérêt qui sera dû au demandeur jusqu'à la date de la vente, pour le montant de la prime d'assurance payée par le demandeur sur la dite propriété avec intérêt qui s'y trouve jusqu'au jour de la vente, pour le montant des taxes d'Etat et de ville sur la dite propriété jusqu'au jour de la vente et pour les frais de poursuite dans cette affaire et celle de la vente, se montant en tout à à peu près deux mille huit cent piastres, ($2800)

2° L'acquéreur retiendra entre ses mains et assumera le paiement de la somme de six mille trois cent piastres ($6,300) échéant le 3 mai 1884, ledit montant de $6,300 représentant un certain billet de $8000 fourni primitivement par le Dr Thomas Layton pour payer en partie ladite propriété conformément à l'acte de vente et de l'hypothèque passés pardevant Charles T. Soniat, notaire, le 3 mai 1878. Ledit billet de $8000 a été réduit à la somme de $6300 par la vente de ladite propriété par l'entremise du shérif civil de cette paroisse à Chas B. Broadwell, le 20 mars 1880 dans l'affaire des commissaires de la Banque du sud en liquidation contre le Dr Thomas Layton, No 10,8[illegible] du docket de l'ancienne [illegible] cour de district de la paroisse d'Orléans; l'acquéreur retenant le dit montant de $6,300 pour payer le dit billet de $8,000 jusqu'à concurrence de ce montant seulement et s'engageant à payer l'intérêt au taux de 6 pour cent par an sur le dit montant de $6,300, à partir de la date de la vente jusqu'à paiement final, et à assumer toutes les obligations et responsabilités de l'acte de vente et de l'hypothèque primitif ci-dessus référé tel qu'il a été passé pardevant Charles T. Soniat, notaire, le 3 mai 1878; aussi à payer cinq pour cent d'honoraires d'avocat en cas de procès, etc; lequel montant de $6,300, l'intérêt et les honoraires d'avocat devant être garantis par le privilège du vendeur jusqu'à paiement définitif et complet.

3° L'acquéreur paiera le reste, s'il est dû une balance, au comptant sur les lieux.

4° Dans le cas où le prix d'adjudication serait moins au montant total du paiement au comptant, comme le requièrent la première clause des conditions de vente précédentes et l'obligation de payer $6,300, comme l'exige la seconde clause des conditions précédentes de vente, alors l'acquéreur paiera au comptant les dits montants spécifiés dans la première clause des conditions ci-dessus de vente et retiendra le reste; après ces paiements au comptant, pour réduire le paiement des dits $6,300 (lesquels montant réduit des dits $8,000, billet ci-dessus décrit, ainsi qu'il est spécifié dans la seconde clause des conditions précédentes de vente), jusqu'à concurrence de la dite balance seulement. L'acquéreur s'obligera à payer l'intérêt au taux de 6 pour cent par an sur la dite balance qu'il retiendra, à partir du jour de la vente jusqu'au paiement final; la dite balance échéant et devant être payée le 3 mai 1884, et assumera toutes les obligations et les responsabilités de l'acte primitif de vente et de l'hypothèque, etc, tel qu'il a été passé pardevant Charles T. Soniat, notaire, le 3 mai 1878, ainsi que ci-dessus référé, ainsi que le paiement de 5 pour cent d'honoraires d'avocat, dans le cas de procès pour recouvrer la dite balance. La dite balance avec l'intérêt, les honoraires d'avocat, etc., seront garantis par le privilège du vendeur sur la dite propriété jusqu'à paiement complet et définitif.

5° L'acquéreur, dans l'un ou l'autre cas, aura le privilège de payer tout le montant de l'adjudication au comptant, au moment de ladite adjudication.

THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
19 sept—19,26—3,...

Anthony Riedl vs. Christian Steinel.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 9399—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse d'Encan Arcade, rue des Magasins, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, MARDI, le 6 novembre 1883, à midi, des propriétés ci-après décrites, à savoir:

1° Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Hevia, Derbigny, Cypress et Johnson, désigné par le numéro A sur un plan dressé par L. H. Pilié, anciennement voyer, le trois janvier 1845, et déposé en l'étude de A. Chiapella, alors notaire en cette ville, et mesurant vingt-sept pieds et quatre lignes de face à la rue Hevia, vingt-sept pieds de face à la rue Cypress, quatre-vingt-quatre pieds sept pouces et six lignes de profondeur sur la ligne qui le divise du lot numéro huit, et quatre-vingt-six pieds six pouces et cinq lignes sur la ligne qui le divise du lot numéro dix, le tout au pied américain.

Etant la même propriété acquise par le défendeur dans cette affaire, par achat, ensemble avec un autre morceau de terre, à une vente faite par le Shérif de cette paroisse, le sixième jour de juillet 1877, en vertu d'un writ de saisie et de vente à lui adressé par l'Honorable Troisième Cour de District pour cette paroisse, dans le procès de Christian Steinel vs. Francis Rousseland, No 24 629 du docket de la dite cour.

2o. Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le premier district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Poydras, Hevia (autrefois Lafayette), Prieur et Johnson, désigné par le numéro dix-huit sur un plan dressé par L. Bringier, voyer, le vingtième jour d'avril 1839, et déposé en l'étude de David L. McCay, anciennement notaire en cette ville.

Ledit lot mesure trente pieds trois pouces de face à la rue Poydras, trente pieds de largeur dans le fond, quatre-vingt-huit pieds de profondeur sur la ligne qui le divise du lot numéro dix-sept et quatre-vingt-dix-neuf pieds huit pouces et quatre lignes de profondeur sur la ligne latérale opposée.

Etant la même propriété acquise par le défendeur de Mme Mary Rousseland, femme de John Rousch, d'après un acte passé pardevant Joseph Cohn, notaire, le vingt mars 1879.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la Paroisse d'Orléans.
4 oct—4,11,18,25, 2,6 nov

Banque des Citoyens de la Louisiane vs Michel Dietrich et Samuel Friedlander, administrateur, possesseur actuel.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 9276—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'encan St-Charles, dans la Rotonde de l'Hôtel St. Charles, dans le Premier District de cette ville, MARDI, 23 octobre 1883, à midi, de la propriété ci-après décrite et des dépendances. Ensemble avec les quarante actions du fonds hypothécaire de la Banque des Citoyens de la Louisiane, maintenant réduites à trente-huit actions du dit fonds hypothécaire et attachées à savoir:

Une certaine portion de terre située dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Claiborne, St-Bernard, Prosper et Nouveau St Bernard, ayant, au pied américain, cent soixante-sept pieds neuf pouces de face à la rue Claiborne; cent quatorze pieds et six lignes de face à la rue Prosper, trois cent vingt pieds deux pouces de face à la rue Nouveau St-Bernard, trois cent vingt quatre pieds six pouces de profondeur sur la ligne qui le divise de la propriété de M. Legas, le tout conformément au plan fait par J. A. D'Hémécourt, député-voyer, le 24 février 1859, et annexé à un acte hypothécaire passé pardevant Adolphe Boudousquié, notaire, le 2 mars 1859.

Saisi dans l'affaire ci dessus.

Conditions.—L'acquéreur fournira un billet d'actions pour la somme de cent soixante piastres ($160) échéant le 1er janvier 1884, et renouvelable conformément à la charte de la Banque des Citoyens de la Louisiane et la balance comptant. L'acquéreur assumera toutes les obligations et responsabilités d'un actionnaire de la Banque des Citoyens de la Louisiane et le billet d'action ainsi fourni devra être identifié avec l'acte hypothécaire de Edmond Soniat et femme, en faveur de la Banque des Citoyens de la Louisiane, passé le deuxième jour de mars 1859, pardevant Adolphe Boudousquié, anciennement notaire à la Nouvelle-Orléans, et avec l'acte de vente du shérif en cette affaire.

THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
21 sept—21,28, 5,12,19,23 oct

Madeline Kuntz vs. Margaret Leahey.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 8636.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'encan St-Charles, dans la Rotonde de l'hôtel St-Charles, dans le Premier District de cette ville, MARDI, 30 octobre 1883, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Deux certains lots de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet numéro trente-et-un, borné par les rues Prieur, Johnson, Canal et [illegible], et désignés par les numéros deux et trois sur un plan dressé par J. Pilié, voyer, en date du premier mai 1840, et déposé en l'étude de D. L. McCay, anciennement notaire en cette ville. Les dits lots mesurent chacun vingt-cinq pieds de face à la rue Prieur sur cent quarante-huit pieds deux pouces et deux lignes de profondeur, entre lignes parallèles, le tout au pied américain.

Etant la même propriété acquise par la défenderesse [illegible] de J. Cousins, conformément à un acte passé pardevant A. Doriocourt, notaire de cette ville, le quatorzième jour d'avril 1852, [illegible] de novembre 18[illegible].

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
28 sept—28 oct 5,12,19,26,30

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

Banque des Citoyens de la Louisiane vs. Louis Fix et Mme Veuve Louis Fix, tutrice, possesseur actuel.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 9256.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan St. Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles, dans le Premier District de cette ville, SAMEDI, le 13 octobre 1883, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un terrain, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, ainsi que tous les droits, passages, privilèges, servitudes et dépendances y appartenant en quelque sorte, et situé dans le faubourg Marigny de cette ville, ayant, mesure anglaise, 23 pieds 5 pouces et 4 lignes de façade sur la rue des Champs-Elysées, sur 100 pieds de profondeur, entre lignes parallèles, le tout d'après un plan dressé le 10me jour de mai 1847 par D. Heard, voyer de la deuxième municipalité, et désigné par le No 3 sur un plan dressé par Benjamin Buisson, voyer, à la date du 6me jour de mars 1834 et déposé dans le bureau de Joseph Cuvillier, notaire en cette ville.

Ensemble avec les trente (30) actions aujourd'hui réduites à vingt-huit (28), du fonds hypothécaire de la Banque des Citoyens de la Louisiane y attachées.

Saisi dans la sus dite affaire.
Termes et conditions:

L'acquéreur fournira un billet d'action pour la somme de cinquante-quatre piastres ($54), échéant le 1er janvier 1884, et renouvelable selon la charte de la Banque des Citoyens de la Louisiane, et la balance comptant. L'acquéreur assumera toutes les obligations et les responsabilités d'un actionnaire de la Banque des Citoyens de la Louisiane, et le billet d'action ainsi souscrit devra être identifié avec l'hypothèque donnée par Mme Lucy Anne Gourly, en faveur de la Banque des Citoyens de la Louisiane passée pardevant Adolphe Boudousquié, notaire, le 9 mars 1834, et avec l'acte de vente du shérif en cette affaire.

THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
11 sept—11 18 25—oct 2 9 13

Catherine E. Nash vs. William D. Morton.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans, No. 9,23[illegible].—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à vendre à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles, dans le Premier District de cette ville, SAMEDI, 27 octobre 1883, à midi, la propriété ci-dessous décrite, à savoir—

Un certain lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, servitudes, privilèges qui y appartiennent ou qui en dépendent en quelque sorte, situé dans le Cinquième District de cette ville, sur la rive droite du fleuve Mississipi, désigné par le No Sept de l'îlet Dix-Sept qui est compris entre les rues Peter, Delaronde, Lavergne et Verret; le dit lot mesurant trente pieds de face à la rue Lavergne sur cent quarante-cinq pieds six pouces et quatre lignes sur la ligne qui divise le dit lot des lots Nos Un, Deux, Trois, Quatre et Cinq et cent vingt-cinq pieds cinq pouces et deux lignes de profondeur sur la ligne qui le sépare du numéro Huit, et trente-quatre pieds quatre pouces et cinq lignes de face à la rue Verret, au pied français.

Acquis par le défendeur par achat des héritiers de Charles Rosner, conformément à un acte pardevant Wm H. Seymour, notaire, le 24 octobre 1877.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
26 sept—3,10,17,24,27 oct

Anthony Riedl vs Emma Steinel et al.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans, No. 9400—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse d'Encan Arcade, rue des Magasins, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, MARDI 6 novembre 1883, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, désigné par le numéro dix neuf de l'îlet numéro trois borné par les rues Hevia, Poydras, Prieur et Johnson, et mesurant trente pieds trois pouces de face sur la rue Poydras, trente pieds de largeur sur la ligne du fond qui le divise du lot numéro deux, quatre-vingt-dix-neuf pieds huit pouces et quatre lignes de profondeur sur la ligne qui le divise du lot numéro dix huit et cent un pieds et cinq pouces de profondeur sur la ligne qui le divise du lot numéro vingt.

Etant la même propriété acquise par Emma Steinel, femme de Christian Steinel, de Charles Rousseland par un acte passé pardevant Joseph Cohn, alors notaire en cette ville, le 8 avril 1873.

Saisi dans la susdite affaire.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
4 oct—4 11 18 25—nov 2 6

J. et M. Schwabacher vs Ed. Mitler.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 9263—En vertu d'un ordre de vente en date du 29 août 1883, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, sur les lieux ci-après désignés, SAMEDI, 13 octobre 1883, à 2 heures P. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Les meubles et effets mobiliers, etc., contenus dans la résidence du défendeur, coin des rues [illegible] et Jefferson, dans le septième district de cette ville (Carrollton), conformément à un inventaire enregistré dans l'affaire ci-dessus.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
2 oct 2 9 13

J. W. Demarest vs W. J. Beirne.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 1262—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, sur les lieux ci-dessous désignés, MARDI, le 9 octobre 1883, à 10 heures A. M., des articles ci-après décrits, à savoir:

1 rabot à douves, 1 lot de poulies folles et de crochets, 1 varlope à douves, 1 rabot, une scie (heading saw), 1 lot de courroies, 1 lot de boucauts (23) [illegible], 1 couteau à douves, 1 scie (edging saw), diverses pièces de machines à l'usage des tonneliers, etc, actuellement au "Old Crescent Mill," en face du fleuve Mississippi, au pied de la rue Général Taylor, dans le 6me district de cette ville.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
27 sept—27—oct 1 5 9

VENTES PAR LE CONSTABLE.

P. Barthe vs Les Amis de l'Ordre, etc.

DEUXIEME COUR DE CITE de la Nouvelle-Orléans, No. 3439.—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à la vente, à l'encan, à l'entrepôt, No 87 Passage de la Bourse, entre Bienville et Conti, dans le Deuxième District de cette ville, JEUDI, 11 octobre 1883, à midi, de ce qui suit: Un lot de meubles et des objets de société, tels que: bannières, drapeaux, etc., selon un acte d'inventaire en mon bureau.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
N. V. VINET,
Constable de la Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle Orléans.
3 sept—30 oct 2 6 11

VENTES A L'ENCAN.

PAR GIRARDEY & MACON.

ANNONCE JUDICIAIRE

Propriété de batture de valeur

Coin des rues Nouvelle-Levée, Fulton et North Market,

A proximité du dépôt du "Illinois Central Rail Road," du Whitney Iron Works, et Northern Refrigerating Company's Works.

Succession de Stephen Humpher.

No 9282—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR GIRARDEY & MACON—C. E. GIRARDEY, encanteur.—Bureau, No 10 rue Carondelet.—SAMEDI, 3 novembre 1883, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, il sera vendu à l'encan, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, en date du 26 septembre 1883, et rendu dans la susdite succession, la propriété ci-dessous décrite, à savoir—

Un certain morceau de terre, ensemble avec les droits, voies et dépendances qui y appartiennent ou qui en dépendent en quelque sorte, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Nouvelle Levée, St-Joseph, Fulton et North Market, désigné comme le lot No 1 sur un plan par J. A. Beard, voyer, certifié par A. Grant, en date du 12 janvier 1853, et mesurant sur le dit plan 34 pieds 7 lignes de face à la rue Nouvelle-Levée, la même façade sur la rue Fulton sur 127 pieds de façade et de profondeur à la rue St-Joseph, et 127 pieds 2 pouces et 7 lignes de profondeur sur la ligne du lot No 2, acquis par le dit Stephen Humpher de John C. Wills, le 24 juillet 1873, et enregistré dans le livre des transferts, Livre 1 3, Fol. 52.

Conditions—Les deux tiers ou plus comptant, au gré de l'acquéreur, la balance à crédit, à un et deux ans, pour billets spécialement garantis par hypothèque et privilège de vendeur portant 8 O/O d'intérêt par an du jour de la vente jusqu'à parfait paiement, 5 O/O honoraires d'avocat en cas de procès pour en forcer le recouvrement. L'acquéreur devra faire un dépôt de 10 pour cent sur le montant au moment de l'adjudication, et payer la totalité des taxes d'Etat et de ville dues jusqu'à ce jour, y compris les taxes de 1883, lequel montant sera porté à son crédit et déduit du prix d'achat.

Actes de vente pardevant E. G. Blanchard, notaire, aux frais de l'acquéreur.
29 sept—29 oct 6 13 20 27 nov 3

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente importante sans limite
—DE—
Propriétés bien améliorées

Dans le Sixième District,
Avenue de la Louisiane, rues Magazine et Peniston,
Comprenant des bâtisses en bois à un et deux étages, et des
Emplacements de commerce,
Au coin des rues Magazine et Peniston.

Succession de Pascal Servat.

No 9061—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division A, Dossier No 1.

PAR GIRARDEY & MACON—C. E. GIRARDEY, Encanteur—Bureaux, No 10 rue Carondelet.—SAMEDI, le 27 octobre 1883, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la Rotonde de l'Hôtel St Charles il sera vendu à l'encan, en vertu d'un ordre de l'Honorable A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, division A, daté du 11 septembre 1883, et rendu dans la susdite succession, la propriété ci-après décrite, à savoir—

1° UN CERTAIN TERRAIN avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Sixième District de cette ville, carré d'îlet borné par l'Avenue de la Louisiane et les rues Annunciation, Toledano et Chippewa; désigné par la lettre A sur un plan dressé par Edgar Pilié, architecte, le 19 septembre 1883, et mesurant, au pied américain, 25 pieds de façade Avenue de la Louisiane, sur une profondeur, entre lignes parallèles, de 18[illegible] pieds [illegible] pouces et 4 lignes.

Les améliorations comprennent une maison de résidence en briques à deux étages, couverte en ardoises. Il y a trois chambres à chaque étage, balcons sur la façade et sur les côtés, et une cuisine en bois à deux étages, attenante, ayant six chambres, galerie latérale, auvent, citerne, etc. La propriété porte le No municipal 53 avenue de la Louisiane.

2° UN AUTRE TERRAIN avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans les mêmes district et carré d'îlet, désigné par la lettre B et contigu au précédent terrain A, et mesurant, au pied américain 33 pieds de face à l'Avenue de la Louisiane, sur une profondeur, entre lignes parallèles, de 181 pieds 2 pouces et 4 lignes.

Les améliorations comprennent un cottage double, en bois, à un étage, couvert en ardoises, portant le numéro 51 de l'Avenue de la Louisiane. Il y a de chaque côté 3 chambres, auvents, citernes, lieux d'aisance, etc.

3° UN CERTAIN TERRAIN avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Sixième District de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Magazine, Peniston, Constance et Général Taylor, désigné par la lettre A sur un plan dressé par Edgar Pilié, architecte le 19 septembre 1883, et mesurant, à partir de l'angle des rues Magazine et Peniston, en mesure, au pied américain, 26 pieds de façade rue Magazine, sur 102 pieds de profondeur et de façade rue Peniston.

Les améliorations comprennent un cottage en bois, à un étage, couvert en ardoises, installé comme épicerie et résidence, et ayant 7 chambres en arrière du magasin, auvent, citerne, etc. Cette propriété est connue sous le No. 1030 rue Magazine.

4° UN AUTRE TERRAIN, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans les mêmes district et carré, désigné par la lettre B, au pied américain, 30 pieds 8 pouces de façade rue Magazine, sur une profondeur, entre lignes parallèles, de 102 pieds.

Les améliorations consistent en une maison en bois, couverte en ardoises, ayant entrée sur le côté, galerie et quatre chambres, une grande cuisine, hangar, auvent, lieux d'aisance, etc., connue comme le No 1032 de la rue Magazine.

5° UN AUTRE LOT DE TERRE, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le même district et carré, désigné par la lettre C, et mesurant, au pied américain 30 pieds 10 pouces et 9 lignes de face sur la rue Magazine sur une profondeur entre lignes parallèles de 102 pieds.

Les améliorations connues comme le No 1034 de la rue Magazine sont les mêmes que celles du lot B.

6° Et en dernier lieu, un autre lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le même District et carré, désigné par la lettre D et touchant aux lots A, B et C dans le fond, et mesurant, au pied américain, 43 pieds de face à la rue Peniston sur une profondeur de 97 pieds 6 pouces et 2 lignes sur le côté de la ligne la plus près de la rue Magazine, à la même profondeur du dit lot au plus étroit de 13 pieds, et à une plus grande profondeur de 16 pieds 8 pouces, et une profondeur sur la ligne la plus près de la rue Constance de 114 pieds 3 pouces et 4 lignes, et une largeur dans le fond de 30 pieds.

Les améliorations consistent en un cottage en bois à un étage, couvert en ardoises, ayant cinq chambres, aussi une cuisine en briques à un étage, bâtisses dans la cour, un four pour gâteaux, hangar, cave, etc., une grande porte pour voitures, etc.

Voir les plans à la Bourse d'encan St. Charles.

Conditions.—Un tiers, une moitié ou la totalité comptant, à l'option de l'acquéreur, et le reste, s'il y en a, payable à un an et deux ans de crédit, en des billets de l'acquéreur, subdivisés en coupons à la convenance des vendeurs, portant intérêt au taux de 8 pour cent par an de la date de la vente jusqu'à parfait paiement; billets garantis par hypothèque et lien du vendeur sur la propriété et toutes les clauses usuelles de cinq pour cent honoraires d'avocat en cas de procès, transfert de la police d'assurance jusqu'à paiement des billets; l'acquéreur étant aussi requis de faire un dépôt de dix pour cent sur le montant de la vente au moment de l'adjudication; et l'acte de vente se fera au bureau de Charles J. Théard notaire, aux frais de l'acquéreur.

20 sept—20, 28—4, 6 13 20 27 oct.

Résidence-Cottage

Sur l'Avenue Louisiana,

Et terrains nus dans le Troisième District.

PAR GIRARDEY & MACON, Encanteurs—Bureaux 10 rue Carondelet—SAMEDI, 27 octobre 1883, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, sans réserve, avec le consentement des parties, il sera vendu les propriétés ci-dessous décrites, à savoir:

1° Un lot de terre dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet borné par l'Avenue de la Louisiane, et rues Chippewa, Toledano et Annunciation, mesurant 34 pieds 5 pouces et 1 ligne de face à l'Avenue Louisiana sur une profondeur de 91 pieds 8 pouces et 1 1/2 ligne. Ensemble avec les bâtisses qui s'y trouvent, portant les numéros municipaux 47 et 49, se composant d'une résidence à deux corps de logis, recouverte en ardoises, avec cuisine recouverte en ardoises, cave, etc.

Deux terrains dans le Troisième District de cette ville étant les numéros 5 et 6 de l'îlet numéro 81, borné par les rues Déléry, Jumonville, Tricou et Bienville, mesurant chacun 30 pieds 6 pouces et 7 lignes de face à la rue Déléry sur une profondeur de 104 pieds.

Voir les plans à la Bourse d'encan St. Charles.

Conditions—Pour la propriété décrite en premier lieu, un tiers, la moitié ou le tout comptant au gré de l'acquéreur et pour la balance s'il y en a une en billets à un et deux ans de crédit avec les clauses usuelles de privilège de vendeur, transfert de la police et honoraires d'avocat.

Pour la propriété décrite en second lieu, comptant.

Un dépôt de 10 pour cent sera requis au moment de l'adjudication.

Actes de vente pardevant Chas. J. Théard, notaire, aux frais des acquéreurs.
6 oct—6,13,20,27.

VENTES A L'ENCAN

PAR HOEY & O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Dans l'affaire de Jessica Prague Coleman
—vs.—
Rosina Nachtel Prague et autres.

No 8909.—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR, Nicholas J. Hoey, encanteur, bureau: No 17 rue Carondelet—MERCREDI, 10 octobre 1883, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, en la ville de la Nouvelle-Orléans, en vertu d'un jugement daté du 27 juillet 1883, et deux ordres datés du 23 août 1883, de l'Honorable A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, il sera vendu à l'enchère publique la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Huit terrains avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, ainsi que tous les droits et passages qui y appartiennent, situés dans le Premier District de cette ville, carré d'îlet borné par les rues St. Joseph, Peters (anciennement Nouvelle Levée) Julia et Commerce, et désignés comme les terrains Nos 1, 2, 3, 4, 5, 6, A et B sur un devis ou certificat de voyer, fait par L. H. Pilié, daté du 16 juin 1863, lesquels terrains sont contigus les uns aux autres et mesurent chacun comme suit: Le terrain No 1, 40 pieds de façade rue St. Joseph, sur 113 pieds 1 pouce 5 lignes de profondeur sur la ligne la plus rapprochée de la rue Peters (anciennement Nouvelle-Levée), et 108 pieds 11 pouces 4 lignes de profondeur sur la ligne latérale la plus rapprochée de la rue Commerce, le séparant du terrain No. 2, et 8 pieds 5 pouces 2 lignes de largeur au fond. Les terrains Nos. 2 et 3 mesurent 24 pieds de façade rue St-Joseph sur 108 pieds 11 pouces et 4 lignes de profondeur entre lignes parallèles. Le terrain No. 4 mesure 24 pieds de face rue St-Joseph sur 84 pieds 4 pouces et 4 lignes de profondeur entre lignes parallèles. Le terrain No. 5 forme le coin des rues St Joseph et Commerce et mesure 24 pieds de façade rue St-Joseph, 24 pieds 3 pouces 4 lignes de profondeur sur la limite latérale le divisant du terrain No. 4, 24 pieds 5 pouces de profondeur et de façade rue Commerce, et 44 pieds 11 pouces de largeur dans le fond. Le terrain No 6 mesure 25 pieds 4 pouces de face à ladite rue du Commerce, sur 58 pieds 6 pouces de profondeur sur la limite la plus rapprochée de la rue St Joseph, le divisant de l'arrière plan des terrains Nos 1 à 5, 75 pieds de profondeur sur la limite latérale opposée, et 24 pieds 7 pouces de largeur dans le fond. Le terrain A mesure 26 pieds 7 pouces et 2 lignes de face rue Commerce, sur 102 pieds 11 pouces et 2 lignes de profondeur sur la ligne la plus rapprochée de la rue St Joseph, le divisant des terrains Nos 2, 3 et 6, 101 pieds 10 pouces 4 lignes de profondeur sur la limite latérale la plus rapprochée de la rue Julia, et 26 pieds 10 pouces 4 lignes de largeur au fond. Le terrain B est situé dans le fond du terrain A, aussi bien qu'au fond des terrains Nos 1 et 2, mesure 26 pieds 10 pouces 4 lignes du côté le plus rapproché de la rue Commerce, le divisant du terrain A; 28 pieds 6 pouces au côté le plus rapproché de la rue St-Joseph, le divisant des terrains Nos 1 et 2; 26 pieds 10 pouces, 4 lignes du côté le plus rapproché de la rue Peters, le divisant des terrains Nos 111 et 112, et 28 pieds 6 pouces au côté le plus près de la rue Julia.

2° Quatre terrains avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, ainsi que tous les droits, passages et appartenant, situés dans le Premier District de cette ville, dans le carré précédemment mentionné et désignés comme les terrains Nos. 111, 112, 113 et 114 sur ledit devis, en date du 16 juin 1863. Les terrains en question sont contigus, et mesurent chacun, 17 pieds 6 pouces et 4 lignes de façade rue Peters, sur 100 pieds de profondeur, avec une largeur sur la limite du fond des terrains Nos 111 et 112, de 17 pieds 6 pouces 5 lignes, chacun; sur la ligne du fond du terrain No 113, de 17 pieds 4 pouces 4 lignes; et sur la ligne du fond du terrain No 114, de 17 pieds 5 pouces 3 lignes.

3° Deux certains terrains avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, ainsi que tous les droits, passages, etc, qui y appartiennent, situés dans le premier district de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Annunciation, Calliope, Constance et Gaiennie, et désignés par les Nos 2 et 3 du carré No 11 sur un plan de Jos Pilié, voyer, sous la date du 1 Novembre 1838. Le terrain No 2 mesure 22 pieds 3 pouces de façade rue Annunciation, sur 110 de profondeur, entre lignes parallèles; et le terrain No 3 mesure 22 pieds 3 pouces de façade rue Annunciation, sur 134 pieds 9 pouces et 5 lignes de profondeur, entre lignes parallèles.

4° Deux terrains avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, ainsi que les droits, passages, etc., situés dans le Premier district de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Orange, Religieuses, St Thomas et Race et désignés par les Nos 1 et 2 sur un plan de J. Pilié, daté du 8 juin 1841. Les dits terrains mesurent chacun 30 pieds de façade sur rue Orange, sur 105 pieds 9 pouces, 5 lignes de profondeur, entre lignes parallèles.

5° Six terrains avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, ainsi que les droits, passages, etc., situés dans le Premier District de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Julia (ci-devant Flor da Landing), Johnson, Galvez et Cypress, et désignés comme les terrains Nos 1, 2, 3, 4, 5 et 24, sur un plan dressé par C. A. Hedin, voyer, à la date du 5 mars 1849, déposé pour [illegible] dans le bureau de A. D. Ricardo, ancien notaire en cette ville.

Le terrain No 1 forme le coin des rues Julie (ci-devant Florida Landing) et Johnson, et mesure 26 pieds 1 pouce et 4 lignes de façade rue Julie sur 114 pieds de profondeur et façade rue Johnson.

Les terrains Nos. 2 à 5 sont contigus les uns aux autres et mesurent chacun 26 pieds et 1 pouce de façade rue Julie, sur 114 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Le terrain No 24 mesure 27 pieds et 4 pouces de façade rue Johnson, sur 130 pieds 5 pouces et 2 lignes de profondeur, entre lignes parallèles.

Conditions de la vente: Comptant.

Les actes de vente pardevant Andrew Hero, Jun., notaire, aux frais des acquéreurs.
Sept—29 14 30—10 oct.

L'ABEILLE

—DE LA—

NOUVELLE-ORLEANS

JOURNAL QUOTIDIEN,

—AVEC UNE—

EDITION HEBDOMADAIRE

PARAISSANT

LE

SAMEDI MATIN

—ET—

Contenant toutes les matières publiées pendant la semaine dans l'édition quotidienne.

L'Edition hebdomadaire réunissant en un seul numéro toutes les nouvelles de la semaine compte beaucoup d'abonnés et de lecteurs en Europe.

BUREAUX ET ATELIERS:

No. 73 rue de Chartres, entre Conti et Bienville.

ABONNEMENTS

EDITION QUOTIDIENNE

Un an	19 00
Six mois	6 00
Trois mois	3 00
Un mois	1 0[illegible]

EDITION HEBDOMADAIRE

Un an	$3 00
Six mois	1 50
Quatre mois	1 00
Trois mois	75

Chaque numéro .... 10 cents

On s'abonne à la semaine avec les porteurs et les marchands de journaux.

ANNONCES.

Minimum d'insertion: 10 lignes.

Une première insertion	$1 2[illegible]
Chaque insertion subséquente	7[illegible]

Pour les annonces de commerce 25 pour cent d'escompte.

Pour les annonces au mois ou à l'année, on traite de gré à gré avec l'administration du journal.

L'ABEILLE

Est le plus ancien journal de la Louisiane. Fondée le 1er Septembre 1827, elle compte plus d'un demi-siècle d'existence.

Elle est lue par toute la population franco-louisianaise et est conséquemment, au point de vue des annonces, un excellent organe de publicité.

Elle est reçue non-seulement dans toutes les paroisses créoles de la Louisiane, mais dans les Etats voisins, au Mexique, aux Antilles, en Europe, partout enfin où on lit le français et où on s'intéresse aux affaires de notre pays.

L'ABEILLE publie tous les jours en outre des matières politiques, littéraires et locales—

Des dépêches télégraphiques complètes de tous les points des Etats-Unis et de l'étranger,

Un Bulletin Maritime,

Une Liste des navires en partance dans les ports étrangers et américains pour la Nouvelle-Orléans,

Un Bulletin Financier,

Un Bulletin Commercial,

La Liste des voyageurs arrivés dans les principaux hôtels,

La Liste des voyageurs partis par chemins de fer.

BUREAUX ET ATELIERS

[illegible] CHARTRES [illegible]

VIN de Chapoteaut A LA PEPTONE [illegible]

Alimentation — Nutrition

Les aliments journaliers sont transformés par le suc gastrique de l'estomac en une substance assimilable nommée peptone qui passe directement dans la circulation pour former la chair, les muscles, les os. Mais lorsque l'estomac est malade, il n'a plus l'énergie nécessaire pour digérer les aliments. M. CHAPOTEAUT, avec la viande de bœuf transformée en Peptone au moyen de la pepsine, obtient un produit exactement semblable à celui formé par l'estomac qui permet de nourrir les malades les plus gravement affectés, même quand l'estomac se refuse à toute digestion. Il convient: aux anémiques | aux malades de l'estomac; aux phtisiques | aux convalescents; aux personnes affaiblies par le travail, les affections nerveuses, les excès, etc.

Il facilite la croissance des enfants, leur augmentation de poids, et nourrit les vieillards.

CHAPOTEAUT, 8, r. Vivienne, Paris

INJECTION au MATICO de GRIMAULT & Cie, Pharmaciens, 8, RUE VIVIENNE PARIS

Exclusivement préparée avec les feuilles du Matico du Pérou, cette injection s'est acquise en quelques années une réputation universelle. Elle guérit en peu de temps les écoulements les plus rebelles.

Vin de Quinquina Ferrugineux AU MALAGA de GRIMAULT & Cie pharmaciens à Paris

Ce vin contient le quinquina qui est le plus puissant tonique de la matière médicale, et le phosphate de fer, le régénérateur des forces épuisées et du sang appauvri. On l'emploie avec succès contre les Pâles couleurs, l'Anémie, l'Irrégularité de la menstruation, le Manque d'appétit et les Douleurs d'estomac auxquelles les femmes sont souvent sujettes.

Paris, 8, rue Vivienne
ET DANS LES PRINCIPALES PHARMACIES

SANTAL MIDY

L'essence de santal citrin de Bombay, absolument pure, contenue dans ces capsules, est beaucoup plus active que le Copahu et le Cubèbe. Elle supprime l'emploi des injections et arrête en trois jours l'écoulement le plus douloureux et le plus invétéré, sans fatiguer l'estomac, et sans communiquer d'odeur aux urines.

Dépôt: Phie L. MIDY, 113, r. du Fg-St-Honoré, Paris.
ET DANS LES PRINCIPALES PHARMACIES

ELIXIR DIGESTIF DE PEPSINE de GRIMAULT et Cie, Pharmaciens à Paris

La Pepsine possède la propriété de remplacer dans l'estomac le suc gastrique qui lui manque pour opérer la digestion des aliments. Employée sous forme d'un Elixir agréable au goût, elle guérit ou prévient:

les Mauvaises digestions; | les Gonflements d'estomac,
les Nausées et Renvois de gaz, | les Gastrites,
les Crampes d'estomac, | la Migraine,
 | les Gastralgies,
 | les Maladies de foie

Il combat les vomissements des femmes enceintes et fortifie les vieillards et les convalescents, en facilitant la digestion et la nutrition.

MALADIES DE POITRINE GUÉRIES PAR LE **SIROP D'HYPOPHOSPHITE de CHAUX** de GRIMAULT et Cie, Pharmaciens à Paris

Ce Sirop, le plus anciennement connu, produit toujours les résultats les plus rapides et les plus satisfaisants. On trompe le public si on ne lui donne pas un Flacon ovale et un Sirop rosé avec la signature de GRIMAULT & Cie.

Il calme la Toux, fait disparaître les Sueurs nocturnes, guérit:

les Bronchites, | la Consomption,
les Catarrhes, | la Phthisie.

et arrête la Fièvre lente qui détruit les forces du malade.

Dépôt, 8, rue Vivienne, à Paris
ET DANS TOUTES LES PHARMACIES

PHOSPHATE de FER de LERAS Pharmacien, Docteur ès-sciences

Ce liquide, analogue à une eau minérale ferrugineuse concentrée, est le seul des ferrugineux qui, se rapprochant de la composition du globule sanguin, offre l'avantage inappréciable d'agir comme réparateur et reconstituant des os et du sang. Il ne constipe jamais, ne fatigue pas l'estomac, ne noircit pas les dents; il s'emploie toujours avec succès contre les maux d'estomac, les pâles couleurs, l'appauvrissement du sang et toutes les indispositions auxquels sont sujets les dames, les jeunes filles et les enfants lorsqu'ils sont pâles, anémiques, languissants et privés d'appétit.

Paris, 8, rue Vivienne
et dans les principales pharmacies

CAPSULES au MATICO de GRIMAULT & Cie, Pharm, 8, rue Vivienne, Paris

Résultat infaillible dans le traitement de la gonorrhée, sans jamais fatiguer l'estomac comme le font toutes les Capsules au copahu liquide.

SIROP de RAIFORT IODÉ de GRIMAULT & Cie, pharmaciens à Paris

Depuis vingt années ce médicament donne les résultats les plus remarquables dans les maladies des enfants pour remplacer l'huile de foie de morue et le sirop antiscorbutique.

Il est souverain contre l'engorgement et l'inflammation des glandes du cou, les gourmes et les diverses éruptions de la peau, de la tête et du visage. Il excite l'appétit, tonifie les tissus, combat la pâleur et la mollesse des chairs et rend aux enfants leur vigueur et gaîté naturelle. C'est un admirable médicament contre les croûtes de lait et un excellent dépuratif.

ASTHME CIGARETTES INDIENNES au Cannabis Indica de **GRIMAULT & Cie** Pharmaciens à Paris

Il suffit d'aspirer la fumée de ces Cigarettes pour provoquer l'expectoration et faire disparaître les plus violents accès d'asthme, la toux nerveuse, l'enrouement, l'extinction de voix, les névralgies faciales, l'insomnie, combattre la phthisie laryngée et toutes les affections des voies respiratoires. Exiger sur chaque cigarette la signature de GRIMAULT et Cie.

Dépôt à Paris, 8, Rue Vivienne
ET PRINCIPALES PHARMACIES

MALADIES DE POITRINE

Dans le plus grand nombre de cas GUÉRISON et, dans les cas désespérés, SOULAGEMENT MANIFESTE par l'emploi de l'Elixir alimentaire Ducro

Nombre de malades lui ont dû leur guérison après avoir employé sans résultat satisfaisant toute autre médication.

La formule de cet Elixir dont la base est le jus de viande et l'alcool, a été établie en 1868. Malgré les nombreuses imitations que son succès a fait naître, elle continue d'être préconisée par les sommités médicales de Paris, comme l'un des plus

PUISSANTS FORTIFIANTS

pour les convalescents, les personnes faibles, les jeunes filles chlorotiques, les vieillards débilités, etc.

Exiger sur l'étiquette l'orthographe Ducro, la mention des médailles: Argent Paris 1878, Or Compiègne 1877 et le dessin de la marque de fabrique ci-dessus.

Paris, 20, place des Vosges et toutes les Pharmacies.

PEPSINE BOUDAULT

EXPOSITION UNIVERSELLE 1867

Le Jury Académique a décerné la médaille unique A LA PEPSINE BOUDAULT la seule recommandée par le Dr CORVISART, médecin de l'Empereur Napoléon III et la seule admise dans les HOPITAUX DE PARIS. Elle est conseillée par les plus grands médecins avec un succès infaillible, sous forme de Vin, Elixir et Poudre (f. de 30 gr.) dans les

Gastrites | Gastralgies | Aigreurs | Nausées | Pituites
Indigestions | Diarrhées | Gaz | Pesanteurs | Migraines

et les Vomissements chez les Dames enceintes.

A la Nouvelle-Orléans, Mougin, Delcoumé, Bogel, Hammel et Cie, Hart. Et chez les principaux Pharmaciens anglais et français.
A Paris, chez HOTTOT, succr, 24, rue des Lombards.

Salicylate de Soude Schlumberger

Chimiste à Paris, 24, rue Bergère.

SEUL REMÈDE INFAILLIBLE CONTRE LES DOULEURS NÉVRALGIQUES

LA GOUTTE & LES RHUMATISMES AIGUS & CHRONIQUES

Le rapport fait à l'Académie de Médecine de Paris, par les sommités médicales, constate 95 0/0 de guérison en 3 jours et souvent en 24 heures.

LE SALICYLATE DE LITHINE

Agit plus énergiquement dans les cas de GOUTTE AIGUË et de la GRAVELLE.

LES PASTILLES SALICYLÉES

Recommandées contre les Affections de la Gorge et des Bronches, et spécialement pour guérir les Aphtes et le Croup.

LE VIN SALICYLÉ

Tonique antiseptique efficace pour les tempéraments faibles et fiévreux.

Dépôts: Nouvelle-Orléans: MM. RIVET et CARROUCHÉ, droguistes.

ARSÉNIATE D'OR

Dynamisé du Dr ADDISON

Le plus ÉNERGIQUE et le PLUS ACTIF des RECONSTITUTIFS.

On ne connaît pas de substance médicamenteuse qui ait donné des résultats aussi surprenants et décisifs. Elle est sans contredit le premier et le plus énergique de tous les reconstituants.

Les sommités médicales de tous les pays du monde, ont constaté et affirmé la puissance curative extraordinaire qu'elle possède. L'ARSÉNIATE D'OR DYNAMISÉ du Dr ADDISON est le véritable remède souverain pour toutes les affections du système nerveux pour rebelles qu'elles soient. Il a des propriétés toniques qui rend infiniment supérieure au fer dans les cas de Chlorose et Anémie. L'Arséniate d'or dynamisé exerce une influence extrêmement favorable dans les affections chroniques des poumons. Son action curative est certaine dans les cas d'ulcères de caractère malin, maladies de la peau et du lupus.

Exiger sur tous les flacons la marque de [signature]

Dépôt général à Paris: Pharmacie GELIN, 38, rue Rochechouart
A la Nouvelle-Orléans: MM. RIVET-MARCEL MAJEAU, HART Cie CARROUCHÉ et dans toutes les pharmacies.

GOUTTES RÉGÉNÉRATRICES

DU

Docteur Samuel THOMPSON

Ces GOUTTES possèdent une puissance reconstituante telle qu'elles figurent au premier rang parmi les découvertes de la science moderne.

Elles rendent entièrement ou augmentent considérablement les forces perdues soit à la suite de longues maladies ou d'excès de jeunesse.

C'est surtout dans les pays chauds que les gouttes régénératrices sont appelées à rendre d'inappréciables services, rendant à l'homme sa puissance et sa virilité et contribuant à augmenter la force et développer la beauté de la race humaine.

Exiger sur tous les flacons la marque de [signature]

Dépôt général à Paris: Pharmacie GELIN, 38, rue Rochechouart
A la Nouvelle-Orléans: MM. RIVET-MARCEL MAJEAU, HART Cie CARROUCHÉ et dans toutes les pharmacies.

Exposition Universelle Paris 1878
GRANDE MÉDAILLE D'OR
Pour la pureté des produits.

Fabrique Spéciale de PRODUITS CHIMIQUES POUR LA PHARMACIE ET LA PHOTOGRAPHIE

Sulfate de Quinine pur (3 Médailles)

Salicylate de Soude et Acide Salicylique

POULENC & WITTMANN

Paris—7, rue Neuve-Saint-Merri, 7—Paris

Nouvelle-Orléans: CARROUCHÉ; RIVET.

SAVONS A° MOLLARD

Exiger la Marque de Fabrique.

Savon Sulfureux de Toilette d'une odeur fine et suave, forme une lotion onctueuse qui conserve l'épiderme en souplesse.

Le Savon Sulfureux Médicinal s'emploie contre les affections de la peau, gerçures, piqûres, démangeaisons, etc.

Savons à l'Acide Phénique et Savons de Goudron. Excellents préservatifs contre petite vérole, le choléra, maladies de la peau, épidémies, etc.

A. MOLLARD, 14, rue Martel, Paris. — BARROU & VILLOT, Succ.
Nouvelle-Orléans: RIVET, CARROUCHÉ, et tous Pharmaciens et Parfumeurs.

Médaille d'Argent, Exposition de Paris 1878.

GUÉRISON PROMPTE ET RADICALE de toutes les Affections de la Poitrine et de la Gorge PAR LE

SILPHIUM Cyrenaicum

dont les propriétés exceptionnelles viennent encore d'être proclamées devant l'Académie de Rome, par le Dr LANZI, qui conclut dans son rapport, que le Silphium est destiné à prendre place parmi les remèdes les plus efficaces, dans la cure des maladies chroniques de l'appareil respiratoire: Rhumes, Bronchites, Catarrhes, Phthisies, Laryngites, Angine, Croup, Fatigue de la Voix, etc., etc.

DEROSE et DEFFÈS, seuls propriétaires et préparateurs, 2, rue Brunet, Paris.
Nouvelle-Orléans: RIVET; CARROUCHÉ; MARCEL MAJEAU.

GOUDRON DE GUYOT

LIQUEUR CONCENTRÉE ET TITRÉE

M. Guyot est parvenu à enlever au goudron son âcreté et son amertume insupportables et à le rendre très soluble. Mettant à profit cette heureuse découverte, il prépare une liqueur concentrée de goudron, qui, sous un petit volume, contient une grande proportion de principes actifs.

Le Goudron de Guyot a donc tous les avantages de l'eau de goudron ordinaire, sans en avoir les inconvénients. Il suffit d'en verser une cuillerée à café dans un verre d'eau pour obtenir à l'instant un verre d'excellente eau de goudron sans goût désagréable. Chacun peut ainsi préparer soi-même son eau de goudron au moment du besoin, ce qui offre économie de temps, facilite le transport et évite le mauvais goût désagréable du goudron.

Le Goudron de Guyot remplace avec avantage bien des tisanes plus ou moins inertes, dans les cas de rhumes, bronchites, toux, catarrhes.

Le Goudron de Guyot est recommandé dans les maladies suivantes:

EN BOISSON. — Une cuillerée à café pour un verre d'eau, ou deux cuillerées à bouche par bouteille.

BRONCHITES
CATARRHE DE LA VESSIE
RHUMES
TOUX OPINIATRE
IRRITATION DE POITRINE
COQUELUCHE
MAUX DE GORGE

EN LOTION. — Liqueur pure ou étendue d'un peu d'eau.

AFFECTIONS DE LA PEAU
DÉMANGEAISONS
MALADIES DU CUIR CHEVELU

EN INJECTION. — Une partie de liqueur et quatre parties d'eau (chauffée tiède).

ÉCOULEMENTS ANCIENS OU RÉCENTS
CATARRHE DE LA VESSIE

Le Goudron de Guyot a été expérimenté avec un véritable succès dans les principaux hôpitaux de France, de Belgique et d'Espagne. Il a été reconnu, que, par les temps chauds, il constitue la boisson la plus hygiénique, et surtout pendant les temps d'épidémie. Une instruction accompagne chaque flacon.

Dépôt à la Nouvelle-Orléans, Phie Ducongé; Phie Schwab
A Paris, maison L. Frère, rue Jacob, 19

QUINQUINA EXTRAIT LIQUIDE — **BRAVAIS** GUÉRISON RAPIDE

Renferme tous les principes actifs des meilleures espèces de Quinquina. Tonique, Apéritif, Reconstituant. Dyspepsie, Gastrite, Douleurs d'Estomac, Névralgies, Migraines, Affections nerveuses.

[illegible] Avenue de l'Opéra, 22. — Nouvelle-Orléans: CARROUCHÉ & RIVET.

VÉRITABLES GRAINS DE SANTÉ DU Dr FRANCK BOITES BLEUES

Apéritifs, stomachiques, purgatifs, dépuratifs, contre le manque d'appétit, la constipation, la migraine, les étourdissements, les congestions, etc. Dose ordinaire 1, 2 à 3 gr. Exiger les véritables dans des boîtes Bleues recouvertes de l'étiquette en 4 couleurs et de la signature A. Rouvière en rouge. Paris, pharmacie Leroy, 45, rue Nve-St-Augustin.—New-York: Fougera. — Nouvelle-Orléans: Rivet, Carrouché. — Et toutes les bonnes pharmacies.

SIROP ET VIN DE DUSART

AU LACTO-PHOSPHATE DE CHAUX

CES PRÉPARATIONS SONT LES SEULES QUI ONT SERVI AUX MÉDECINS DES HOPITAUX DE PARIS POUR CONSTATER LES PROPRIÉTÉS RECONSTITUANTES, ANTI-ANÉMIQUES ET DIGESTIVES DU LACTO-PHOSPHATE DE CHAUX.

ELLES CONVIENNENT:

aux Enfants pâles; | dans les Maladies de poitrine;
aux Rachitiques; | dans les Digestions laborieuses;
aux Jeunes Filles qui se développent; | dans l'Inappétence;
aux Femmes délicates; | dans toutes les maladies qui se traduisent par l'Amaigrissement et la Perte des forces;
aux Nourrices, pour favoriser l'abondance et la richesse du lait; | dans les Fractures, pour la reconstitution des os,
aux Convalescents; | dans la Cicatrisation des plaies.
aux Vieillards affaiblis; |

Dépôt dans les principales pharmacies.

MALADIES DE POITRINE
Guéries par le
SIROP D'HYPOPHOSPHITE DE CHAUX

de GRIMAULT & Cie, Pharmaciens, à Paris.

Ce Sirop produit toujours les résultats les plus rapides et les plus satisfaisants. On trompe le public si on ne lui donne pas un Flacon ovale et un Sirop rosé avec la signature de GRIMAULT et Cie.

Il calme la Toux, fait disparaître les Sueurs nocturnes, guérit les Bronchites, les Catarrhes, les Rhumes, les Consomptions, la Phthisie et arrête la Fièvre lente qui détruit les forces du malade.

Dépôt dans les principales pharmacies.

SIROP DE RAIFORT IODÉ

DE

GRIMAULT & Cie

Pharmaciens à Paris

Philadelphie 1876 — Vienne 1873

Le Sirop de Raifort iodé de Grimault & Cie est une heureuse combinaison de l'iode et des plantes antiscorbutiques: Cresson, Raifort, Cochléaria, dont l'efficacité est populaire depuis les temps les plus reculés.

Toutes les affections dans lesquelles l'usage de l'huile de foie de morue et des médicaments iodés est indiqué, sont combattues victorieusement par le Sirop de Raifort iodé de Grimault et Cie, avec cet avantage qu'il est facilement accepté et toléré par les estomacs les plus délicats, tandis que l'huile de foie de morue, les pilules et le sirop d'iodure de fer, occasionnent souvent du dégoût, de la diarrhée ou des accidents d'intolérance.

Depuis vingt années, ce médicament donne les résultats les plus remarquables dans le traitement de la Phthisie et les Maladies des enfants; il est souverain contre les Scrofules, le Lymphatisme, le Rachitisme, l'Engorgement et l'Inflammation des Glandes du cou, les Tumeurs, les Gourmes et les diverses Éruptions de la peau, de la tête et du visage. Il excite l'Appétit, tonifie les tissus, combat la Pâleur et la Mollesse des chairs, rend aux enfants leur vigueur et leur gaîté naturelles. C'est aussi un admirable dépuratif et un excellent médicament contre les croûtes de lait.

« Toutes les fois que l'huile de foie de morue est prise avec trop de dégoût, ou mal tolérée par les estomacs des malades et donne lieu, surtout chez les enfants, à de la diarrhée, elle est remplacée avec avantage par le Sirop de Raifort iodé de Grimault et Cie. »

Dr PETIT,
(Extrait de la Tribune médicale de Paris.)

« Cette préparation, les faits cliniques l'ont établi, est indiquée dans les maladies de poitrine, les scrofules, le lymphatisme, le rachitisme, la pâleur et la mollesse des chairs chez les enfants, certaines maladies de la peau, en un mot, dans toutes les affections dues à un vice du sang. »

(Le Scalpel Médical Belge, 11 février, 1877.)

« Je ne saurais trop recommander le Sirop de Raifort iodé, c'est à mon avis, un des plus puissants modificateurs des constitutions lymphatiques. J'ai vu, sous son influence, des ulcères scrofuleux que rien ne pouvait guérir, qui avaient résisté à l'action de tous les caustiques, se cicatriser avec une rapidité extraordinaire.

J'ai vu, chez les enfants, des affections tuberculeuses des os se modifier et se guérir par l'administration du Sirop de Raifort iodé. »

Dr GUÉNARD,
Ancien Interne des Hôpitaux de Paris.

« Nous sommes heureux de signaler les excellents résultats que nous avons constamment obtenus de l'emploi du Sirop de Raifort iodé, comme régénérateur du sang, dans de certaines affections tenant à une âcreté quelconque du sang, alors que l'iodure de potassium, l'Essence de salsepareille, l'Huile de foie de morue et beaucoup d'autres dépuratifs en vogue étaient insuffisants ou ne pouvaient être supportés par des estomacs trop délicats. »

Dr A. FAVROT.

« Le Sirop de Raifort iodé exerce la plus heureuse influence sur les fonctions respiratoires. Il est utile principalement au début de la phthisie pulmonaire. Son action n'est pas moins efficace dans les affections scrofuleuses et rachitiques. C'est donc un médicament précieux, dont la saveur n'est pas désagréable et que l'estomac digère facilement; nous ne saurions trop en recommander l'usage. »

Dr E. GUIBOUT,
Médecin des Hôpitaux de Paris.

« Mademoiselle M..., fille d'un banquier, avait épuisé à l'âge de 5 ans tout le répertoire des antiscorbutiques et des antiscrofuleux, sans obtenir la moindre amélioration. Le Sirop de Raifort iodé fut prescrit, et après trois mois de son usage de 3 à 10 cuillerées à café par jour, la guérison fut complète et radicale. »

Extrait du Journal Médical de Vienne (Autriche).

Dépôt à Paris, à la Pharmacie 7, rue de la Feuillade, près la Banque.
Dépôts dans les phcies St-Cyr Forcade, Rivet, et chez MM. Carrouché, et Wheelock & Cie.

Sirop et Vin de Quinquina Ferrugineux

DE

GRIMAULT & Cie

Médicaments toniques, fébrifuges, réparateurs et reconstituants.

Philadelphie 1876 — Vienne 1873

Depuis longtemps, chimistes et savants se sont ingéniés à trouver une combinaison que les médecins désiraient ardemment, et qui pût leur permettre d'administrer concurremment le Fer, qui est l'élément principal de notre sang, et le Quinquina, qui est l'agent tonique et fébrifuge par excellence. MM. Grimault et Cie ont composé, sous forme de Sirop et de Vin, un médicament qui résout ce problème à la complète satisfaction du corps médical.

Le Sirop est spécialement recommandé pour les jeunes enfants et les dames délicates.—Le Vin, préparé avec du vin de Malaga vieux et généreux, est pris de préférence par les grandes personnes. Tous les deux contiennent le Phosphate de fer, qui est le plus estimé des médicaments ferrugineux, et le Quinquina jaune royal, qui est le plus actif des quinquinas et contient la plus grande quantité de sulfate de quinine et de principes toniques.

Le Sirop et le Vin de Quinquina ferrugineux de Grimault & Cie sont prescrits, toujours avec succès, dans toutes les maladies dues à l'anémie, à l'appauvrissement du sang. Ils sont toniques, fébrifuges, réparateurs et reconstituants; ils combattent l'atonie de l'estomac et des intestins, soit qu'elle provienne d'une mauvaise alimentation, d'un séjour prolongé dans les pays chauds ou humides, ou qu'elle soit le résultat de fièvres intermittentes ou aiguës, de diarrhées rebelles ou de la convalescence de longues maladies. Dans tous les cas où il faut exciter l'appétit, prévenir les accès fébriles, combattre les sueurs nocturnes, redonner au corps malade ses principes altérés ou perdus, soutenir les vieillards, les femmes délicates et les enfants débiles, ces deux préparations font toujours merveille.

« Le Sirop ferrugineux de Grimault est une des préparations pharmaceutiques les mieux réussies, un médicament ferrugineux vraiment scientifique, produisant des résultats beaucoup plus rapides que les autres préparations ferrugineuses des pharmacopées. Ainsi se trouve résolu le problème thérapeutique longtemps cherché: administrer le fer et le quinquina, ces deux agents d'une activité remarquable, sous une forme agréable aux malades. »

VINCENT KLETZINSKI,
Professeur de chimie, Expert des tribunaux, Chimiste de l'hôpital impérial et royal de Wieden (Autriche).

« Il produit constamment les plus heureux résultats dans les cas de dyspepsie, chlorose, aménorrhée, hémorragies, leucorrhées, fièvres typhoïdes, diabètes et dans toutes les circonstances où il est nécessaire de relever les forces du malade et de restituer au sang ses principes altérés ou perdus. »

Dr ARNAL,
Médecin de l'Empereur.

« J'ai beaucoup à vous remercier de votre excellente préparation de fer au quinquina; je m'en suis admirablement trouvé à la dose d'une cuillerée entre mes deux repas, et je compte en reprendre l'usage. »

Dr Bon DE LARROQUE,
Chevalier de la Légion d'honneur.

« M. Lar..., âgé de quarante ans, atteint de dyspepsie avec débilité, flatulence stomacale et vomissements fréquents, a été mis à l'usage du Quinquina ferrugineux; au bout de quinze jours, le mieux était déjà sensible, les forces, l'appétit, la gaîté revenaient. Après deux mois de l'usage de ce médicament, M. Lar.... était entièrement guéri. »

Bulletin général de Thérapeutique de Paris.

« Cette préparation, qui permet de donner aux malades deux médicaments importants sous une forme agréable, est extrêmement facile à digérer. »

Dr CHARRIER,
Chef de Clinique de la Faculté de Paris.

« Depuis 1856, j'emploie avec succès le Sirop de Quinquina ferrugineux de M. Grimault, et je le considère comme une très heureuse innovation. »

Dr CHASSAIGNAC,
Chirurgien de l'hôpital Lariboisière, Paris.

« Ce médicament, toujours bien accueilli des malades, m'a constamment donné les résultats les plus avantageux que l'on puisse espérer de l'emploi des deux éléments qui en font la base. »

Dr HERVEZ DE CHEGOIN,
Membre de l'Académie de Médecine, Paris.

« Son goût agréable, exempt de toute saveur de fer, et surtout la facilité avec laquelle cette préparation est supportée par les malades les plus délicats, en font un médicament aussi efficace qu'attrayant. »

Dr MONOD,
Chirurgien des hôpitaux de Paris.

A Paris, Maison GRIMAULT & Cie, 8, rue Vivienne